



DCM2024/0222-09

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

Étaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Christine BUGNY-BRALLY, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absente excusée : Myriam BOUGARAN,

A été élu secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal.

Les résultats de l'exercice 2023 du budget principal sont les suivants :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice (excédent) : + 684 718,11 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) : + 230 000,00 €
(Ligne 002 du C.A.)
- Résultat de clôture 2022 à affecter (excédent) : + 914 718,11 €

→ Solde d'exécution de la section d'investissement

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice (déficit) : - 180 648,74 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) : + 3 886,90 €
(Ligne 001 du CA)
- Résultat comptable cumulé (déficit) : - 176 761,84 €

Dépenses d'investissement restant à réaliser :	79 490,27 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	286 400,00 €
Solde des restes à réaliser :	206 909,73 €
Excédent de financement :	+ 30 147,89 €

La comptabilité M57 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Au compte administratif 2023, la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 176 761,84 € et un excédent de 30 147,89 € avec les restes à réaliser.

Il ne convient pas d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement car elle est excédentaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 814 718,11 €
- TOTAL au 1068 : 814 718,11 €
- Report en fonctionnement (002) : 100 000,00 €

Le déficit d'investissement de 176 761,84 € constaté au compte administratif 2023 fera l'objet d'un report en dépenses d'investissement au budget primitif 2024, à la ligne 001.

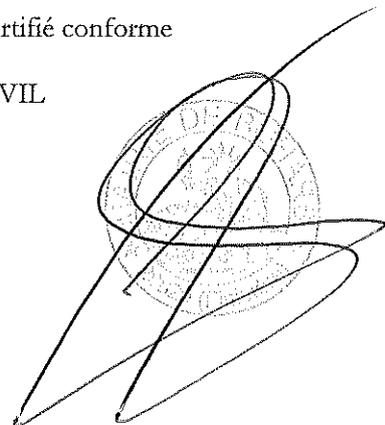
Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration générale – Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Chantal VAUTRIN

Fait en mairie, le 23 février 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over a faint circular stamp or seal.